Championnats de France 24 Heures

Classements licenciés et non licenciés

Ouverte aux athlètes étrangers

Compétition label « argent » F.F.A.

24 Heures

16 & 17 octobre 2027

Selon le règlement F.F.A. les licences sont délivrées du 1er septembre 2027 au 31 août 2028. Ces championnats de France seront ceux de 2028



Albi MA VILLE

TARN LE DÉPARTEMENT

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

ATHLE FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Table des matières

Article 1 – ORGANISATION

Accès 3
Accueil – retrait dossards 3
Horaire – départ 3
Programme 4

Article 2 - TITRES ATTRIBUÉS ET MODALITÉS

Championnats de France - Titres 5
Championnats d'Occitanie – Titres 5
Modalités classements 5
Course OPEN – Titres 5

Article 3 – INSCRIPTIONS -FRAIS D'ENGAGEMENT

Inscriptions – frais d'engagement 6

Article 4 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Départ et Arrivée 7
Mesurage du circuit 7
Parcours 8
Ravitaillement 8
Chronométrage 9

Article 5 - REPAS, HÉBERGEMENT

Repas 10
Hébergement 10
Hôtels 10
Camping-cars 10

Article 6 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Assurance 11
Droit à l'image 11
CNIL 11
Litiges 11
Sécurité, assistance, responsabilité 11
Acceptation Règlement 11

Article 1 – ORGANISATION

ALBI24H Club affilié à la F.F.A. N° 081060

Lieu de l'épreuve : Stadium Municipal d'ALBI

283, avenue du Colonel Teyssier - 81000 - ALBI

Accès : Avion : Toulouse Blagnac

Train : Toulouse Matabiau puis train TER jusqu'à Albi

Route : Depuis Toulouse par autoroute A68 (sortie 17) ou Rodez par RN 88

Championnats de France des 24 heures

- Epreuve individuelle de course à pied limitée à 180 participants (Championnats), 40 (OPEN) avec une réserve complémentaire de 20 concurrents.
- Championnats de France ouverts aux athlètes hommes et femmes, licencié(e)s F.F.A. compétition dans les catégories : Espoirs, Séniors et Masters.
- **La course OPEN est ouverte à tous les athlètes français non licencié(e)s et aux athlètes étrangers avec obligation de fournir un PPS au moment de l'inscription pps.athle.fr (pps.athle.fr).**

Par mesure de sécurité nous ne pouvons accepter d'athlète catégorie « handi-fauteuils »

Catégories d'âge : Espoirs (2006-2008), Sénior (1994-2005), Masters (1993 et antérieur).

Accueil - retrait dossards (carte identité obligatoire) :

Heures d'ouverture de l'accueil situé au Stadium Municipal d'Albi

- Vendredi 15 octobre : 14h00 à 20h00
- Samedi 16 octobre : 07h00 à 08h30

Horaire – départ :

Samedi 16 octobre 2027

Départ 10 Heures sur la piste du Stadium d'Albi.

Programme

Vendredi 15 octobre

14h00 à 20h00 remise des dossards

19h00 : Pasta party pour les athlètes et accompagnants **(sur réservation)**

Samedi 16 octobre

07h00 : Petit déjeuner **(sur réservation)**

07h00 à 08h30 : Remise des dossards

09h40 : Briefing coureurs

10h00 : Départ de l'épreuve

Dimanche 17 octobre

07h00 : Petit déjeuner accompagnateurs **(sur réservation)**

10h00 : Arrêt de la course

11h30 : Remise des récompenses, suivie d'un vin d'honneur et du **buffet de clôture au Pavillon d'honneur**

Buffet de clôture (uniquement sur réservation avant le dimanche 3 octobre).

Article 2 - TITRES ATTRIBUÉS ET MODALITÉS

Championnats de France – Titres :

Les titres seront attribués par la F.F.A. aux vainqueurs de chaque catégorie.

(Médailles aux 3 premiers de chaque catégorie)

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues)
- Championne de France féminine (toutes catégories confondues)
- Champion de France masculin M1 – M2 – M3 – M4 et plus
- Championne de France féminine M1 – M2 – M3 – M4 et plus
- Champions de France par équipe mixte avec **au moins 1 homme et 1 femme**
  Les trois premières équipes mixtes (addition des 3 premiers athlètes licencié(e)s d'un même club)

Nota : **Il n'y a pas de titre décerné pour les espoirs masculins et féminins**

Championnats d'Occitanie – Titres :

La ligue attribuera les titres aux vainqueurs hommes et femmes toutes catégories confondues.

(Médailles aux trois premiers hommes et trois premières femmes).

Nota : **Il n'y a pas de titre décerné pour les espoirs masculins et féminins.**

Modalités classement :

Pour être classé aux Championnats (France et Occitanie), tout athlète devra remplir les conditions suivantes :

- Être licencié(e) F.F.A. **compétition** pour la saison **2027 / 2028.**
- Réussir une distance minimale de 120 km pour les hommes et 100 km pour les femmes.
- Être de nationalité française.
- Les participants aux championnats devront obligatoirement porter le maillot de leur club, au minimum durant la 1ère heure et sur la dernière heure de la course.
- Le non-respect de ce règlement entraînera un déclassement du participant.

Les athlètes non licencié(e)s et étrangers seront classés dans la catégorie **OPEN** (règlements généraux de la F.F.A) ainsi que les licencié(e)s n'ayant pas réalisés les minimums indiqués ci-dessus.

Course OPEN – Titres :

Les organisateurs récompenseront les trois premières femmes et trois premiers hommes (toutes catégories confondues).

Article 3 – INSCRIPTIONS -FRAIS D'ENGAGEMENT

Courses ouvertes aux athlètes français et étrangers

Les athlètes licencié(e)s **Athlé compétitions seront prioritaires** pour l'engagement sur cette épreuve.

La Course OPEN est ouverte aux athlètes non- licencié(e)s sur présentation d'un PPS datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

65 € pour les licencié(e)s F.F.A. compétition.

70 € pour les coureurs en « OPEN » français ou étrangers »

Les accompagnateurs et les autres personnes doivent **réserver et régler préalablement avant le dimanche 3 octobre minuit :** la Pasta party du vendredi soir, les repas du samedi, les petits déjeuners et surtout le repas de clôture du dimanche midi auprès de l'organisation.

Les inscriptions se font UNIQUEMENT en ligne sur le lien suivant : klikego.com

Clôture des inscriptions dimanche 3 octobre minuit

IMPORTANT…

Les inscriptions des licencié(e)s seront mises en attente jusqu'à la transmission d'une licence compétition valide au 1er septembre pour la saison 2027 / 2028.

SEULS les dossiers COMPLETS seront validés

- **Remboursement :**
  En cas de non - participation, votre inscription sera remboursée sur présentation d'un document justifiant un cas de force majeure. A expédier, par e-mail au plus tard le dimanche 10 octobre minuit.
- **En cas d'annulation de la compétition pour cause de force majeure, (décision préfectorale, catastrophe naturelle ou autres) l'organisateur se réserve le droit de ne pas rembourser les frais d'inscription en totalité.**
- **Les chèques éventuels seront encaissés, 7 jours avant l'épreuve soit le 9 octobre 2027.**

Article 4 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Départ et Arrivée :

Départ : Il sera donné le samedi 16 octobre à 10 heures sur la piste du stadium.

Arrivée : L'épreuve s'arrêtera le dimanche 17 octobre 10 heures.

Mesurage du circuit :

La veille ou le matin de l'épreuve, le parcours sera mesuré par les juges arbitres après la mise en place des barrières ou autres moyens techniques.

L'organisation installera des marques tous les 100 mètres.

L'arrivée sera jugée par les chronométreurs et la société informatique au poste de contrôle.
Un coup de pistolet sera donné par le starter 1 minute avant la fin des 24 heures.

« Un deuxième coup de pistolet indiquera la fin de l'épreuve »

20 minutes avant la fin de l'épreuve, l'organisation remettra un témoin numéroté (correspondant au N° de dossard) à chaque concurrent **qui le posera au sol**, le 2ème coup de pistolet marquant la fin de la course.

Lors des 5 dernières minutes, les premiers de chaque sexe seront pris en charge par des officiels et accompagnés jusqu'à la fin de l'épreuve (ces officiels devront se tenir dans le sillage des athlètes).

Dans le dernier quart d'heure, l'organisation mettra en place un jury qui sera positionné tous les 100 mètres et veillera à la pose et la sécurisation des témoins de marque, jusqu'au passage des juges officiels qui mesureront exactement la distance parcourue après le dernier passage de la ligne.

Tous les athlètes devront rendre leur « bracelet équipé de la puce » à l'arrêt de la compétition y compris pour les athlètes qui arrêtent définitivement avant la fin des 24 heures.

Ils seront classés avec un nombre de tours complet (dernier pointage).

En cas de non-restitution du « bracelet puce » l'organisation facturera à l'athlète la somme de 20 euros.

Parcours :

- **Circuit :**
  Circuit totalement plat et entièrement éclairé d'environ 1500 mètres, WC hommes et femmes jouxtant le parcours, salles de repos et de soins dans les locaux municipaux pour le confort des athlètes.
  Le revêtement est constitué de 1100 mètres de bitume et de 400 mètres de piste tartan.

- **Accompagnateurs :**
  A pied ou en vélo, ils sont strictement interdits sur le circuit ainsi que dans la zone de ravitaillement pendant toute la durée de l'épreuve. Les officiels de l'épreuve seront chargés de contrôler.
  La circulation sur le parcours est interdite, et seuls les véhicules de sécurité et de l'organisation pourront avoir accès au parcours.

Ravitaillement :

- **Organisation :**
  Il sera adapté à l'épreuve et assuré pendant toute la durée de la course par l'organisation. Dès le départ des produits sucrés, salés, liquides, chauds et froids seront mis à disposition.
  Les athlètes et accompagnants devront se conformer aux instructions mises en place par l'organisation et en fonction des protocoles sanitaires imposés par la préfecture au moment de la compétition.

- **Ravitaillement personnel :**
  Chaque coureur, licencié(e) ou OPEN disposera d'un espace sous tente, avec table et chaise.

2 badges accompagnants maximum seront remis à chaque participant pour l'accès aux ravitaillements personnels sur la piste.

Aucun appareil électrique (hormis ordinateur, téléphone et chargeur), ne devra être branché sur les alimentations prévues dans les tentes.

2 micro-ondes et 2 grandes bouilloires seront à disposition dans une tente sur la piste.

Aucun ravitaillement ne pourra être délivré aux coureurs en dehors des zones définies.

- **L'accès à la piste et aux stands sera strictement réservé aux athlètes et accompagnants munis du badge.**
- **Le ravitaillement commun est réservé uniquement aux coureurs.**
- **ATTENTION : l'accès au camping-car ou véhicule est formellement interdit aux athlètes pendant toute la durée de la compétition.**

Chronométrage :

- **Système de pointage :**
  Par bracelet avec puce électronique fixée à la cheville ou au poignet.
  Le passage sur tapis dans la zone de captage déclenchera la comptabilisation du tour.

- **Dossards :**
  L'organisation fournira 2 jeux de dossards par athlète.
  Un dossard devra être positionné **sur la poitrine et l'autre dans le dos**.
  Ces dossards devront être visibles en permanence et dans leur intégralité. Nom des partenaires non masqué, sous peine de disqualification.
  Le deuxième jeu de dossard est destiné pour une tenue de rechange.

- **Classement officiel :**
  A chaque passage, le concurrent pourra voir sur un écran de contrôle, le nombre de tours, le kilométrage et le classement.

  Une vérification des pointages informatiques sera réalisée toutes les heures par les juges arbitres et les résultats seront ensuite affichés sur des panneaux situés à proximité du circuit.

  L'affichage des différents documents relatifs à l'épreuve sera réalisé par l'organisation sur des panneaux qui seront installés à proximité du parcours et accessibles à tous.

- **Réclamations :**
  En cours d'épreuve, l'athlète pourra porter réclamation auprès des juges arbitres.

  En fin d'épreuve, l'athlète pourra également porter réclamation auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après l'affichage des résultats validés.

  Un jury d'Appel sera constitué pour examiner et statuer tout litige éventuel.

Article 5 - REPAS, HÉBERGEMENT

- **Repas :**

  Pasta party : le vendredi 15 octobre à partir de 19h00 sur le site **(à réserver à l'inscription)**.

  Dimanche midi 17 octobre 11h30 au Pavillon d'Honneur : remise des récompenses et vin d'honneur, suivi du repas de clôture pour ceux qui ont réservé.

  Tous les repas et petit déjeuner pour les athlètes ou accompagnateurs sont à réserver et à régler **avant le dimanche 3 octobre**. Réservation lors de l'inscription OU par e-mail – (voir détail des prestations sur le site).

  Buvette sur site ouverte à partir de 07h00 : crêpes, saucisses, sandwichs, frites, boissons chaudes et froides.

- **Hébergement :**

  Salle de repos dans le gymnase adjacent au circuit pour les nuits du vendredi et du samedi, accessible à partir du vendredi 20h00.

- **Hôtels :**

  Des tarifs préférentiels sont proposés aux hôtels Ibis Style, Ibis « Rouge » et Ibis Budget.

  Se signaler comme participant de la course pour bénéficier des conditions tarifaires.

- **Camping-cars :**

  ATTENTION !!!

  Parking P3 dans l'enceinte du stade. Limité aux 30 premiers camping-cars inscrits.

  Au-delà de 30, les camping-cars seront orientés vers le parking spécifique de la Milliassole à 6 minutes à pied du stade (plan sur le site www.albi24h.fr).

Article 6 - CONDITIONS GÉNÉRALES

- **Assurance :**

  La F.F.A. par l'intermédiaire d'une société de courtage ou assurances (a i a c) a souscrit un contrat d'assurance de « responsabilité civile » auprès de la sauvegarde, sous le N° 4121633J pour les organisateurs et bénévoles.

  Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence, et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

  Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant l'épreuve ou en découlant.

- **Droit à l'image :**

  L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant l'épreuve dans le but de promouvoir « Albi24H ». En vous inscrivant vous renoncez à votre « droit à l'image ».

- **CNIL :**

  Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

- **Litiges :**

  En cas de litiges sportifs, seul les juges arbitres seront habilités à prendre une décision.

- **Sécurité, assistance, responsabilité :**

  En cas d'annulation de la compétition pour cause de force majeure, (décision préfectorale, catastrophe naturelle ou autres) l'organisateur se réserve le droit de ne pas rembourser les frais d'inscription en totalité.

  Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol ou dégradation.

- **Acceptation Règlement :**

  Chaque concurrent inscrit et participant à l'épreuve déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

ALBI24Heures vous souhaite une très bonne course